

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FAYENCE**

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DCM/2019-04-042

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

*NOMBRE DE CONSEILLERS EN
EXERCICE : 26*

Conseillers présents : 17
Conseillers absents : 9
Conseillers votants : 23
Procurations : 6

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE HUIT AVRIL
A DIX-NEUF HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 2 avril 2019 en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc FABRE, Monique CHRISTINE, Bernard HENRY, Josette SAGNARD, Christine CANALES, Ophélie MONTEJANO, Jean-Yves DAVRIL, Danielle ADER, Michèle PERRET, Charles MARMET, Albert MAMAN, Brigitte TEULIERE, Marc BRUN, Martine BERGERET, Pascal FONTENEAU, Nathaly FORTOUL, Sylvie VILLAFANE.

ABSENTS EXCUSES : Philippe FENOCCHIO, Michel LEGUERE, Régis BONINO, Corinne VERLAGUET, Laurence DUVAL, Irène GEAY.

ABSENTS : Ange SELLERON DU COURTILLET, Stéphane EGEA, Dominique BARAS.

PROCURATIONS : Philippe FENOCCHIO procuration à Josette SAGNARD, Michel LEGUERE procuration à Pascal FONTENEAU, Régis BONINO procuration à Bernard HENRY, Corinne VERLAGUET procuration à Brigitte TEULIERE, Laurence DUVAL procuration à Monique CHRISTINE, Irène GEAY procuration à Jean-Yves DAVRIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ophélie MONTEJANO

11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Ophélie MONTEJANO, Maire-Adjoint, propose, comme chaque année, d'attribuer un certain nombre de subventions aux différentes associations fayençoises et autres.

Suite à l'étude approfondie des dossiers présentés, et conformément à l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2019, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Association	Total accordé 2018	2019
UFAC	250€	250€
ACPG - CATM - Veuves Var	350€	350€
FNACA	160€	160€
Parachutistes 17 août	0€	500€
Prévention Routière	100€	100€
Amicale du Jade	500€	500€
Amicale des Donneurs de Sang	500€	500€
Les Amis du Four du Mitan	2 000€	4 000€
Amicale Sapeurs Pompiers Fayence	200€	0€
Coopérative la Ferrage	6 649€	6 497€
Coopérative La Colombe	465€	447€
Coopérative le Château	333€	318€
Coopérative Collège	880€	550€

Association	Total accordé 2018	2019
Collège Séjour ski	0€	150€
Collège Séjour patrimoine	150€	150€
Association sportive du Collège	500€	700€
OMA	26 000€	20 000€
ARCOFA	1 500€	3 000€
Fayence Patrimoine	3 000€	3 000€
St Jean Baptiste les armoiries de la ville	5 000€	5 000€
Eco musée	2 000€	3 500€
ASA GRASSE	5 000€	6 000€
ASA GRASSE Exceptionnelle finale	5 000€	0€
ASA GRASSE Exceptionnelle tour de France véhicules historiques	1 000€	0€
La Boule Heureuse	3 000€	4 000€
La Boule Heureuse Exceptionnelle 10 ^{ème} anniversaire	0€	1 000€
La St Hubert Chasse	1 000€	1 000€
La Belle Mouchetée	2 500€	2 500€
Tennis Club	4 000€	4 800€
Fédération Départementale des Foyers Ruraux	750€	1 000€
Foyer Rural	11 000€	11 000€
Escapade pays de Fayence	100€	100€
Entente en Pays de Fayence (10km)	1 500€	1 500€
David HRTEAM	1 000€	1 000€
Les producteurs du pays de Fayence	0€	2 500€
Pickleball exceptionnelle 1 ^{er} tournoi	0€	1 500€
TOTAL	86 387€	87 572€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ◆ **ATTRIBUE** les subventions ci-dessus détaillées,
- ◆ **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

Fait et délibéré à Fayence, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc FABRE

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune de Fayence et d'un affichage aux portes de la mairie.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique - Télérecours Citoyen - accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.